



Union Fédérale SUD Protection Sociale
144 Boulevard de la Villette
75019 PARIS
Tel 06 75 26 77 15

Mr le Secrétaire Général
de la Fédération Nationale CGT
Des Personnels des Organismes
Sociaux
Case 536
263 Rue de Paris
93515 MONTREUIL CEDEX

Paris le 16 septembre 2014

Cher camarade,

Autour de la journée d'action unitaire interprofessionnelle du 18 mars dernier, l'Union Fédérale SUD Protection Sociale s'est félicitée que ses multiples propositions de rencontres et d'actions communes auprès de la fédération CGT aient trouvé, à cette occasion, un écho fructueux.

Si à l'issue de votre dernier congrès, nos interlocuteurs, responsables fédéraux ayant fait preuve d'une particulière détermination dans cette démarche unitaire, ont été remplacés, nous ne doutons pas que cette ligne sera maintenue.

Aussi, vous comprendrez que par la présente nous sollicitons une rencontre dans les meilleurs délais avec leurs successeurs au sein de votre fédération afin de consolider des perspectives urgentes de réflexions et d'actions communes face à la situation chaque année plus intolérable que subissent nos collègues dans nos champs professionnels et notre institution dans son ensemble.

Notre attachement à l'action syndicale interprofessionnelle nous a conduit à réagir avec une certaine réussite au fait que la journée d'action du 18 mars dans la Sécurité soit finalement intégrée à une journée d'action interprofessionnelle à l'initiative de la Confédération Force Ouvrière : en ont témoigné les militants et syndiqués SUD Protection Sociale présents sur les actions locales la plupart du temps unitaires SUD/CGT mais aussi sur la manifestation parisienne.

Pourtant force est de constater que l'absence, jusqu'à ce jour, d'action forte spécifique Sécurité Sociale ne peut manquer d'être rapprochée de l'absence de toute mesure salariale au bénéfice des personnels, précisément, conformément aux annonces de l'UCANSS lors des RPN « salaires » de fin 2013.

Corrélativement, cette situation inacceptable ne peut, tout autant, manquer d'être comparée à celle des années précédentes que l'UCANSS avait, de la même façon, annoncées comme devant être des « années blanches » :

- 2011 : fort rassemblement unitaire en février devant l'UCANSS de délégations France entière et à l'issue, mesure « attribution de 5 points pour tous » reconduite en 2012,
- 2013 : journée d'action unitaire du 7 février à forte participation en nombre de grévistes dans l'institution (38 %) et à l'issue mesure salariale 1% du coefficient de base.

Réuni ce jour, le Comité Exécutif de l'Union Fédérale SUD Protection Sociale réaffirme avec force que les milliers de collègues qui ont répondu à l'appel intersyndical du 18 mars ne doivent en aucun cas avoir le sentiment qu'au regard des années précédentes ils ont été entraînés dans une action qui n'était pas la leur par des organisations syndicales qui pourraient se satisfaire de cet état de fait.

Dans la fonction publique, l'actualité nous amène à constater, sans aucunement nous faire l'avocat du diable tant les propositions gouvernementales sont éloignées des revendications syndicales, que la journée d'action spécifique intersyndicale Fonction Publique du 15 mai a au moins contraint la ministre à cesser de faire la sourde oreille à travers une proposition en faveur des fonctionnaires bénéficiant des plus basses rémunérations.

La détermination unitaire avec laquelle nous vous saisissons par la présente scelle notre refus, que vous partagez, de voir l'année 2014 marquée par l'absence de toute mesure salariale et par la poursuite des réductions d'effectifs dévastatrices.

A l'occasion de cette rentrée marquée par les conséquences du pacte de responsabilité, notamment dans la Sécurité Sociale, l'action des salariés dans l'ensemble des branches à l'appel de nos organisations syndicales doit imposer un revirement gouvernemental conforme aux revendications exprimées avec force le 18 mars.

Dans l'attente de votre réponse,
Meilleures salutations syndicales

La Secrétaire de l'Union Fédérale SUD Protection Sociale,

Dominique CARUANA

